

Associations citoyennes

Lettre d'information N°3

Cette lettre s'adresse aux membres du collectif des associations citoyennes et aux signataires des appels. Elle est destinée à vous donner quelques informations sur l'action du collectif au cours du mois écoulé. Beaucoup de choses s'accroissent avec l'aggravation de la situation générale, y compris dans les réactions du monde associatif et de la société civile. Ce dont témoignent les informations de cette lettre.

Rencontre avec la CPCA le 1er juin,

La CPCA a souhaité rencontrer des représentants du collectif des associations citoyennes « pour échanger sur nos divergences (circulaire Fillon) et nos convergences (réforme des collectivités territoriale) ». Cette rencontre aura lieu le 1er juin au siège de l'UNIOPSS avec la participation pour la CPCA d'Hubert Allier (Directeur général de l'Uniopss), Brigitte Giraud (présidente du Celavar), Béatrice Delpech, déléguée générale de la CPCA et Marie Lamy, et pour le collectif celles de Didier Minot, Bernard Vacheron, Colas Amblard et Yves Guerre. Nous nous félicitons de l'évolution des positions de la CPCA et de cette rencontre. Bien sûr nous ne manquerons pas de vous informer des résultats du dialogue qui s'instaure.

Deux contributions aux États Généraux de l'ESS : Des associations citoyennes pour une société à finalité humaine, un projet de loi pour définir l'économie sociale et solidaire.

Les orientations adoptées par le collectif et l'avant projet de loi d'économie sociale et solidaire (voir p 3) ont fait l'objet de deux contributions (un cahier d'espérance) aux États Généraux de l'économie sociale et solidaire, en souhaitant que ces deux textes soient pris en compte lors de ces États Généraux.

Pour lire le cahier d'espérance « des associations citoyennes pour une société à finalité humaine » [cliquez ici](#). Pour lire le projet de loi dans sa version intégrale [cliquez ici](#), pour lire le résumé [c'est ici](#).

Le collectif du 7 mai : se mobiliser face à l'ensemble des menaces qui pèsent sur la vie associative

Le collectif des associations citoyennes s'est réuni le 7 mai 2011 pour analyser la situation des associations et s'organiser en vue d'agir.

Face aux menaces grandissantes, les associations doivent réagir ensemble.

Il paraît aujourd'hui nécessaire d'élargir la réflexion à l'ensemble des menaces qui pèsent sur la vie associative. **Cinq évolutions majeures menacent aujourd'hui les associations** dans la poursuite de leur action et mettent en cause la survie d'un certain nombre d'entre elles : la réduction drastique des financements de l'État, celle des collectivités, aggravée par la disparition de la TP, la réforme des collectivités territoriales, la restriction des possibilités de subventionnements (circulaire Fillon), la remise en cause des instances de concertation entre collectivités et associations. **Ces menaces risquent à brève échéance de conduire les associations à une évolution comparable à celle qu'ont connu les services publics en réduisant les associations à des rôles de prestataires et en asphyxiant financièrement l'ensemble des associations.**

Devant ces attaques frontales, **la mobilisation de tous est nécessaire**. Il est indispensable que certaines lois récemment adoptées soient remises en cause et qu'une autre politique soit mise en place pour tenir compte de la diversité des situations associatives, différencier les actions économiques à finalité non lucrative et les actions commerciales. Une action auprès des instances européennes doit également être engagée. Sur tous

ces points, un travail commun avec les autres collectifs et les autres initiatives est d'ores et déjà engagé, car l'union fait la force.

Une mobilisation à l'automne

Pour faire prévaloir d'autres orientations, la mobilisation de tous est nécessaire, au niveau local comme au niveau national et européen. Le collectif a inventorié un certain nombre d'actions possibles. En effet, il ne s'agit pas de proposer une seule action uniforme, mais un ensemble de possibilités à partir desquelles les territoires inventeront par eux-mêmes leur programme d'action, **et d'organiser un temps fort à l'automne. Ces actions pourront déboucher sur la constitution de collectifs locaux des associations citoyennes.** Pour plus de précisions [cliquez ici](#).

L'action du collectif

Depuis un an, le collectif est parvenu à se développer sans moyens permanents, à partir de la mobilisation des 200 associations et des 300 personnes bénévoles qui y participent de différentes manières. Cette organisation n'est pas toujours facile, mais elle contribue à faire émerger un travail participatif et une élaboration collective des propositions, à partir des pratiques de terrain. Nous estimons que cela contribue au renouveau de l'action associative et constitue une démarche d'éducation populaire. Ce travail est en effet porteur d'espoir et d'émancipation pour ceux qui y participent. Aussi nous encourageons chaque de chaque lecteur à participer aux différents groupes de travail, à la mesure de ses possibilités.

Le travail en matière de réglementation

Plusieurs chantiers pour organiser l'information, la formation et l'élaboration de propositions alternatives

Une première réunion du groupe réglementation a lieu à Paris le 14 juin, de 17 à 19 heures (lieu à confirmer) pour faire le point sur l'état de la réglementation et organiser des chantiers par petits groupes autour des questions suivantes :

- **Approfondir et faire connaître les textes juridiques nationaux et européens** par une information, des fiches argumentaires et des formations.
- **Élaborer des propositions alternatives** qui permettent de donner une place juridiquement reconnue aux activités associatives ne relevant pas de la logique de l'économie de marché, et à ce titre faire des propositions pour **actualiser la réglementation des actions associatives d'intérêt général non économiques et participer à l'élaboration de la proposition de loi ESS pour les actions économiques** des associations.
- **Assurer une « veille européenne »** concernant les demandes d'avis européennes sur les sujets qui peuvent concerner la vie des associations,
- **Échanger avec d'autres réseaux** ces informations et éventuellement partager les analyses et les actions.

Pour participer vous pouvez joindre Patricia Coler 06 73 49 74 29 01 42 49 53 64 ou Anne Minot 01 au 30 24 07 73

L'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, pour une autre conception de l'action économique des associations

Il n'existe aucune base juridique permettant de qualifier l'économie sociale et solidaire. De ce fait le cadre réglementaire, fiscal et financier contraint les entreprises d'ESS et en particulier les associations à rentrer dans une logique contraire à leur objet social. Me Colas Amblard a rédigé dans le cadre du collectif un avant-projet de loi, soumis à la discussion, afin de **définir un cadre juridique** qui englobe l'ensemble de l'ESS. Le texte propose pour cela **des critères** et jette les **bases d'une autre politique de l'économie sociale et solidaire**. Cette proposition, qui a fait l'objet d'une contribution aux États Généraux de l'économie sociale et solidaire, répond à l'urgence de trouver des solutions aux dérives du capitalisme financier. L'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle précurseur en contribuant à l'émergence d'un modèle économique de développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et démocratique. **Une réunion devrait être organisée** autour du projet de loi d'économie sociale et solidaire, si possible pendant les États Généraux. Pour lire le texte intégral de l'avant-projet de loi [cliquez ici](#). Pour lire le résumé en 2 pages [c'est ici](#).

L'appui à la mobilisation

Le groupe de travail mobilisation et communication, animé par Bernard Vacheron, Didier Minot (RECIT), Yves Guerre (Arc-en-ciel Théâtre), Nicole Picquart (Régies de Quartier), s'est fixé 6 objectifs :

- mettre en place un cycle de **formation** (voir plus bas les premières formations proposées)
- **organiser l'animation** du réseau (réponse aux demandes, contacts, relance)
- élaborer un **argumentaire** qui précise les orientations proposées
- mettre à disposition des associations locales un dossier proposant des **pistes de mobilisation locale** envisageables
- **faire connaître** largement les enjeux de la situation et les propositions alternatives auprès des membres du réseau, des associations, des élus et de l'opinion
- **développer des relations** avec nos partenaires les plus proches et travailler avec les collectifs poursuivant des objectifs similaires.

Pour participer à ce travail de mobilisation vous pouvez envoyer un mail à mobilisation@associations-citoyennes.net

Analyse de la diversité des situations associatives

Une équipe s'est constituée pour **rencontrer un certain nombre d'associations afin mieux connaître leur action et d'apprécier les difficultés auxquelles sont confrontées** avec l'évolution des politiques publiques. Cela permet à la fois de mieux connaître la richesse et la diversité des situations associatives, de faire remonter quelques exemples symptomatiques des effets de la RGPP, de la multiplication des appels d'offres et de la circulaire Fillon. Ces observations permettront de **préciser les critères** permettant de définir les associations « citoyennes ». Les premières interviews réalisées (Femmes relais Chabal, Espaces, ...) confirment l'importance de cette démarche pour mieux comprendre la gravité de la situation actuelle et les dangers qui menacent la vie associative. Elles montrent également les **capacités de résistance** et de création des associations citoyennes.

Pour participer à ce travail d'observation et d'analyses des situations associatives, vous pouvez contacter erika@recit.net .

Groupe de travail Associations et territoires

Ce groupe est en cours de constitution pour

- analyser les conséquences pour les associations de la réforme des collectivités territoriales et formuler des propositions et les porter dans la réflexion commune avec d'autres réseaux,
- préciser comment associations et collectivités peuvent travailler ensemble pour aller vers un développement local durable, participatif et solidaire à travers des projets partagés, en s'inspirant du développement local, des agendas 21 et des mobilisations d'acteurs en milieu urbain, en France et dans d'autres pays,
- accompagner la mobilisation locale de ceux qui veulent agir sur le terrain pour mettre en avant la place des associations dans le développement territorial, à travers un dossier d'appuis et des contacts.

Ce groupe ne s'est pas encore réuni **car nous recherchons deux ou trois personnes prêtes à animer le travail**. Pour participer à l'un des chantiers vous pouvez envoyer un mail à territoires@association-citoyennes.net

Formations

Beaucoup de responsables associatifs ont du mal à se repérer dans la réglementation et à comprendre les origines des évolutions en cours. Ils voient les conséquences avec trop de retard pour pouvoir les combattre. Cela est vrai aussi de nombreux membres du collectif. **C'est pourquoi des soirées de formations vont être proposées au cours des prochains mois** pour sensibiliser ceux qui le souhaitent, donner des premières clés pour comprendre, avant d'aller vers des formations plus approfondies. Ces formations se déroulent physiquement à Paris avec ceux qui le peuvent. Nous allons essayer de voir si elles peuvent également être

suivies à distance, par téléphone, pour quelques participants éloignés. La première formation est organisée (voir ci-dessous) **Nous cherchons une ou deux personnes pouvant organiser la suite de ces formations**

Pour voir le programme de ces formations [cliquer ici](#). Jeudi 16 juin, 18 heures à 21 heures à Paris. Qu'est-ce que la **RGPP** (révision générale des politiques publiques) ? Pour quelle motivation, sur quels critères s'est-elle construite, avec quels moyens, quels biais ? Peut-on concevoir une autre RGPP ? Intervenant proposé Patrice WEISHEIMER (UNSA et intersyndicale Alsace), formation préparée par Thierry Kopernik, animée par Didier Minot. Programme proposé :

- Projection d'un petit film vidéo (8')
- Explications complémentaires sur les principes et les modalités de la RGPP
- Les conséquences possibles de l'application de la RGPP, notamment pour les services publiques et tout le tissu associatif au regard de la diminution voire même la suppression drastique des financements publics au profit d'une logique de marché appliqué au tissu associatif.
- Questions et réponses dans un débat général.

Pour s'inscrire à cette formation, envoyer un mail à didier.minot@free.fr Autres formations envisagées en septembre et octobre

- Quel **cadre européen** s'impose aux actions associatives (directives, règlements, jurisprudence européenne) en particulier pour ce qui concerne la directive Services, les SSIG, le Paquet Monti Kroes et les arrêts Altmark et Sodemare ? Quelles propositions alternatives peut-on formuler dans le cadre de la révision de ses règlements prévue au cours de l'année 2011 ?
- Principales dispositions de la **réforme des collectivités territoriales concernant les associations**, et conséquences pour la vie associative, (notamment suppression de la compétence générale des départements et des régions, perte de l'autonomie fiscale et financière, politique de concentration des associations, abandon des dispositifs de concertation). Quelles propositions, quelles revendications formuler par rapport à une remise en cause de cette réforme ?
- Évolution du **régime des subventions en France (circulaire Fillon)**, en lien avec l'évolution à plus long terme de la place reconnue aux associations par les services fiscaux, préfectoraux et par un certain nombre de collectivités. Quelles propositions alternatives peut-on formuler ?

Interventions locales et nationales

Associations en danger le 17 mai

Cette réunion à laquelle participaient Didier Minot et Bernard Vacheron, a permis d'analyser ensemble les effets pervers de la RGPP et des politiques actuelles sur le devenir des différentes catégories d'associations. Cela pose une question de liberté et de démocratie, et aussi nous amène à affirmer la nécessité d'une autre conception de l'économie et de sanctuariser certaines activités pour les soustraire au marché. En conclusion, les 2 collectifs sont d'accord pour travailler ensemble car il y a beaucoup de valeurs communes à défendre, d'analyses partagées, en fonction de choix de société sur lesquels tout le monde peut se retrouver.

Vers des États généraux de l'éducation populaire, Quimper les 27 et 28 mai

De nombreuses organisations associations, organisations sociales, syndicales, politiques et citoyen ont co organisé cette manifestation, les 27 et 28 mai, pour proposer solennellement à tous de s'organiser pour résister au danger extrême que leur font courir les politiques actuelles et réaffirmer la capacité de tous à être maître de leur destin, débattre collectivement et agir à la transformation sociale. Théâtre forum, débats, travaux d'ateliers, cinéma ont ponctué ces 2 jours.

États généraux du service public le 11 juin

Les États généraux du service public, le 11 juin à Montrouge, devrait permettre de faire le lien entre la lutte pour la défense service publique et celle des associations citoyennes. **On recherche des personnes prêtes à renforcer la participation du collectif** des associations citoyennes.